

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025

Membres présents : 10

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Thibault DAPREMONT, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Annie MANDION

Patricia CORDIER – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Gaëlle FORNETTE – a donné son pouvoir à Sébastien GAY

Pascal ROUSSEL – a donné son pouvoir à Francis RINGOT

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 4 avril 2025
- Présentation et vote du budget « commune »
- Taux d'imposition 2025
- Présentation et vote du budget « eau et assainissement »
- Tarifs eau et assainissement
- Questions et informations diverses

***Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2025*** : approbation à l'unanimité

***Présentation et vote du budget « commune »*** : la commission finances du 28 mars 2025 avait déjà permis d'analyser poste par poste l'évolution des dépenses et des recettes. Pas de remarque sur l'ajustement des dépenses de fonctionnement qui passent à 673 143.45 €. A noter toutefois le virement de 46 688.45 € à la section d'investissement. Y sont inscrits la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de l'église pour un montant de 773 025.31 €, de 108 000 € pour une tranche supplémentaire, de 107 028,58 € au titre de travaux de sécurité, de 80 992 € pour la sauvegarde du lavoir et de 63 071.46 € destinés à l'installation de jeux pour enfants de 2 à 10 ans. Le budget de l'exercice 2025, arrêté à la somme de 2 009 045.71 € (673 143.45 € en fonctionnement et 1 335 902.26 € en investissement) est voté à l'unanimité.

***Taux d'imposition*** : si l'assiette déterminée par l'Etat augmente, le taux fixé par la commune demeure inchangé.

***Présentation et vote du budget « eau et assainissement »*** : également abordé en commission finances, celui-ci devrait permettre d'arriver à l'équilibre en fonctionnement. D'importants travaux de réparation et maintenance au château d'eau (cuve et autres) figurent à la section investissement. Le budget 2025, arrêté à la somme de 288 857.26 € (165 699.05 € en fonctionnement et 123 158.21 € en

investissement) est voté à l'unanimité. A noter que l'emprunt est à ce jour totalement remboursé.

**Tarifs eau et assainissement** : en l'absence de visibilité sur l'éventuel transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (cf PV du CM du 4 avril 2025), il n'y a pas lieu de prendre de décision particulière : les tarifs actuels sont maintenus.

**Questions et informations diverses :**

- Locker Mondial Relais : un certain nombre d'imprécisions subsistant quant aux conditions d'implantation de ces casiers, il est recommandé à M. et Mme BILBAULT de demander à leur correspondant de s'adresser à la Mairie aux fins d'établir, le cas échéant, une convention tripartite.
- Subventions :

Réveil de Marcilly	700 €
Fondation du Patrimoine	200 €
Chœur et Partage	200 €
GRAHS*	100 €

Votées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance

Le Maire

\*GRAHS : Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne